

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018
Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 12

**Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne -
Avenant n°1 à la convention globale de fonctionnement**

Comme chaque année, il appartient à Quimper Bretagne Occidentale d'approuver le niveau de contribution de la communauté au fonctionnement de l'EESAB par avenant à la convention globale de fonctionnement de l'établissement, soit 1 552 612 € pour 2018.

Dans le cadre de la préparation de son budget primitif 2018, l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB), établissement public de coopération culturelle regroupant les 4 sites de Brest, Lorient, Quimper et Rennes, a retenu un niveau de contributions d'équilibre inchangé.

Il est fait appel pour Quimper Bretagne Occidentale, au titre de l'année 2018, à une contribution annuelle de 1 495 800 € au titre du fonctionnement et 56 812 € au titre de l'investissement, soit une contribution globale de 1 552 612 €.

A noter que cet appel à contribution comprend le renforcement de la proposition céramique dans le programme de l'école, à hauteur de 25 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°1 à la convention globale de fonctionnement 2018-2020 précisant les montants des dotations 2018 apportées par Quimper Bretagne Occidentale à cet établissement.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018 (accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*